

(*λ*)

(N^o 15.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1877.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1878.

*(Voir le N^o 92, session 1876-1877, les Nos 5 et 12, session 1877-1878 de la
Chambre des Représentants, et le N^o 10 du Sénat.)*

Présents : MM. le baron COGELS, Vice-Président, DEVADDER, et BISCHOFFSHEIM, Rap-
porteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget de la Dette publique, tel qu'il a été modifié par la lettre de M. le Ministre des Finances, en date du 15 novembre dernier, a été adopté par la Chambre des Représentants, à l'unanimité des 88 membres présents. L'examen de ce Budget par votre Commission des Finances n'a donné lieu à aucune observation de nature à vous être soumise. Elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité de ses Membres présents.

Le Rapporteur,
J.-A. BISCHOFFSHEIM.

Le Vice-Président,
J COGELS-OSY.